

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la mention d'un décret d'application. Aucun décret n'est nécessaire pour la gestion du régime des prestations familiales.